

**Direction Générale de la Culture et de la Vie Locale / Direction Question n° 307  
de la Vie Associative et des Relations Internationales**

**Relations internationales**

**REF : DVARI2013021**

**Signataire : CS/RH**

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Omar AIT BOUALI

**OBJET : Prise en charge de frais de déplacement d'une délégation dans le cadre d'un voyage organisé par le Conseil Local des Jeunes autour de la Mémoire du 4 au 12 mai 2013**

EXPOSE :

Le Conseil Local des Jeunes d'Aubervilliers (CLJA) a organisé un voyage en Pologne du 4 au 12 mai 2013, en passant par Berlin, Prague et Colombey-les-Deux-Églises qui a conduit une trentaine de jeunes de la ville d'Aubervilliers sur le site des camps d'Auschwitz et de Birkenau.

L'objectif principal de ce voyage était de développer une éducation à la tolérance et à la paix en encourageant les jeunes à un travail de mémoire dans le cadre d'une démarche citoyenne, autour d'une réflexion collective et individuelle sur la Shoah.

Au delà des deux référents du secteur jeunesse, le groupe a été accompagné par l'association Auber Jalons ainsi que pendant trois jours par Madame Evelyne Yonnet, Première adjointe au Maire, et par Monsieur Michael Dahan, Directeur de cabinet du Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge des frais du déplacement de Madame Yonnet et de Monsieur Dahan. La somme forfaitaire du déplacement s'élève à 175 € par personne, et par jour, sur les trois jours de leur déplacement du 7 au 9 mai, pour un total de 525 € par personne.

Direction Générale de la Culture et de la Vie Locale / Direction de la Vie Associative  
et des Relations Internationales

Relations internationales

REF : DVARI2013021

Signataire : CS/RH

**OBJET : Prise en charge de frais de déplacement d'une délégation dans le cadre d'un voyage organisé par le Conseil Local des Jeunes autour de la Mémoire du 4 au 12 mai 2013**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt que la Commune porte aux projets du Conseil Local des Jeunes dans le cadre du voyage autour de la Mémoire du 4 au 12 mai 2013 (Paris – Berlin - Cracovie - Prague- Colombey-Les-Deux-Eglises - Paris),

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** de prendre en charge le déplacement de Madame Yonnet, première adjointe au Maire, et de Monsieur Dahan, Directeur du Cabinet du Maire du 7 au 9 mai dans le cadre d'un voyage organisé par le Conseil Local des Jeunes autour de la Mémoire en Allemagne, Pologne et à Colombey-les deux-Eglises.

**DIT** que la somme forfaitaire du déplacement s'élève à 175 € par personne, et par jour, sur les trois jours de leur déplacement, pour un total de 525 € par personne.

**DIT** que la dépense pour un élu et un agent public sera inscrite dans le budget 2013 imputée sur la ligne 002/6251/021.

Le Maire  
Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013  
Publié le 26/09/2013  
Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Le Maire  
Jacques SALVATOR